

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former l'élève à la conduite pour l'obtention du permis de conduire
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
Appréhender la route
Partager la route avec les autres usagers

PRÉREQUIS

Public visé

- Être âgé de 17 ans révolus à l'inscription (conduite seul autorisée dès 17 ans depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément au décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023)

Prérequis

- Être âgé de 17 ans révolus au moment de l'inscription.
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs.
- Avoir obtenu le code de la route.
- Suivre une formation initiale minimale de 20 heures de conduite en auto-école, validée par un rendez-vous préalable.
-

MODALITES D'ORGANISATION ET ACCES

Type de formation :	Permis B – boîte manuelle ou automatique
Durée :	En fonction de l'évaluation de départ, 13 heures minimum
Dates et horaires :	A déterminer avec le stagiaire
Planning de la formation :	Etablie entre l'école et le candidat
Tarif (à partir) :	A partir de 790 €
Délai d'accès :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat
Délai de rétractation :	14 jours calendaire à partir de la signature du contrat

CONTENU DE LA FORMATION

Selon le programme national de formation à la conduite :

- 1^{ère} étape : Maîtriser la voiture à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul
- 2^{ème} étape : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction
- 3^{ème} étape : Savoir circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération
- 4^{ème} étape : Connaître les situations présentant des difficultés particulières

FORMATEURS : Les formations de l'auto-école CAP CONDUITE possèdent un titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.) Ils possèdent également une autorisation préfectorale d'enseignement.

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B BOITE AUTOMATIQUE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Outils pédagogiques et réglementaires (rétroprojecteur pour l'apprentissage du code de la route)
- Etablissement de parcours routiers adaptés selon la progression du candidat
- Documentation professionnelle
- Un Véhicule par candidat avec boîte manuelle adapté à l'apprentissage de la conduite et un véhicule avec boîte automatique adapté aux personnes en situation de handicap (aménagement du poste de conduite) pour le passage de la catégorie B du permis de conduire

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Formation éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Formation éligible dans le cadre du plan de développement des compétences des salariés Formation éligible dans le cadre des dispositifs du droit commun services publics

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Livret d'apprentissage au Permis B numérique

EVALUATION FIN DE FORMATION

Passage de l'épreuve théorique générale (E.T.G)

Passage de l'épreuve pratique

VALIDATION

Obtention du permis de conduire validé par la préfecture

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre véhicule boîte automatique est aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.

Notre auto-école dispose d'un simulateur de conduite (OCSAR 2) aménagé avec des commandes au volant pour les personnes présentant des troubles des membres inférieurs et supérieurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ • **Passerelle** : passerelle boîte automatique vers boîte manuelle
- ✓ **Suite de parcours** : Stage de perfectionnement pour conducteurs novices dans un centre labellisé
- ✓ L'auto-école propose la passerelle passage de la boîte automatique vers la boîte manuelle